

Image not found or type unknown



Garantie sur vente entre particuliers

Par **JLMW5421**, le **18/09/2010 à 19:25**

Bonjour,

J'ai vendu, pour ma mère, par le biais d'un site internet de vente entre particuliers, un téléviseur âgé de 5 ans au prix de 35€. Un mois plus tard, l'acheteur me rapporte le téléviseur, qui fonctionnait parfaitement au moment de la vente en m'indiquant qu'il ne fonctionne plus. Il souhaite que je le rembourse. Quelle est la réglementation ou la loi en vigueur à ce sujet ?

Merci de votre réponse.

Cordialement

JLW